

La gymnastique à Lausanne... infrastructures et sociétés locales

VÉRONIQUE CZÁKA,
GIL MAYENCOURT
ET GRÉGORY QUIN

Le 30 mai 1818, le Grand Conseil vaudois adopte un décret autorisant à faire un essai d'enseignement de la gymnastique au Collège. Cet établissement public payant reçoit des garçons âgés de 10 à 16 ans, issus de familles aisées. Ce nouvel enseignement, facultatif, est présenté comme un complément aux exercices militaires pratiqués par les collégiens. La concrétisation de cette nouvelle offre va nécessiter de former le futur enseignant, Louis Lacombe, aussi en charge des exercices militaires, et de choisir et équiper un local.

En effet, à cette époque, aucun établissement scolaire public n'est pourvu de salle ou d'espace spécifique pour la pratique d'exercices physiques, et aucun local utilisé par une société de gymnastique ne peut être mis à contribution puisque l'essai au sein du Collège précède de

près de deux décennies, la création de la première société de gymnastique lausannoise.

En ce début de XIX^e siècle, la gymnastique se pratique habituellement sur des installations extérieures quand les conditions atmosphériques le permettent, les locaux fermés n'étant employés que lorsque la météo l'impose (FIG 1). L'existence d'un espace clos avec un aménagement minimal d'engins est cependant une des conditions *sine qua non* pour assurer un enseignement régulier tout au long de l'année scolaire sous nos latitudes et permettre une certaine pérennité des engins, qui si installés à l'extérieur, se dégradent rapidement. L'histoire des premières salles de gymnastique est étroitement liée à celle de l'éducation physique scolaire et s'inscrit dans le contexte plus large de l'histoire de l'architecture et de l'espace scolaire. Les historien·nes ont mis en lumière le processus qui fait passer de simples «chambres d'école» au tournant du XIX^e siècle, aux groupes scolaires contemporains qui se caractérisent par une multiplication et une spécialisation des espaces⁽¹⁾. Cette évolution touche aussi les infrastructures destinées à l'enseignement de l'éducation physique.

Contre l'avis du nouvel enseignant, envoyé à Berne pour se former auprès d'un des pionniers de la gymnastique en Suisse, P. H. Clia, le Conseil d'Etat se décide en faveur du «magasin à bois» communal, comprenez ici, un simple dépôt, comme local d'exercices. L'usage lui en est gracieusement accordé par le syndic de Lausanne pour autant «qu'on [puisse] toujours en disposer les jours de foire pour le concours des étalons⁽²⁾». Aucune localisation ou description précises ne nous sont parvenues, cependant Lacombe le décrit comme trop exposé aux courants d'air et trop humide, en plus d'être bas de plafond et de posséder un sol pavé, le tout semblant bien peu propice à la pratique d'exercices corporels. Le choix est cependant maintenu et le local aménagé: une partie du sol pavé est remplacé par un plancher, des lampes à huile sont installées pour l'éclairage et des engins de gymnastique sont fabriqués sur mesure par des artisans locaux, qui n'ayant aucune expérience en la matière,

⁽¹⁾Heller et Fornet, 1997. | ⁽²⁾ACV, K XIII 79, lettre du 11.08.1818.



FIG 1 - *LA SOLITUDE*, LITHOGRAPHIE, STOCKER 1840 (MHL)

se reposent sur les instructions de l'enseignant nouvellement formé. Au final, cordes, échelles, balançoires, poutres, cheval, etc. équipent ce premier local d'exercices fréquenté par les collégiens et les étudiants de l'Académie (ancêtre de l'Université).

En 1828, les cours sont suspendus afin de réorganiser l'enseignement, ce qui signifie concrètement trouver un local plus adapté et engager un nouveau professeur. Cette suspension durera près d'une décennie, tant pour des raisons politiques que pratiques, puisqu'il est difficile de trouver un emplacement pour construire la nouvelle «école de gymnastique», comme il est difficile de trouver un enseignant compétent. Les Vaudois essaient d'ailleurs, en vain, de débaucher l'excellent professeur qui officie alors à la tête de l'école de gymnastique de Genève. L'enseignement de la gymnastique reprend finalement en décembre 1837 et est désormais inscrit dans la loi comme branche obligatoire pour tous les écoliers fréquentant le Collège cantonal. Les cours ont dorénavant lieu dans «un simple hangar couvert en tuile»⁽³⁾ construit sur un terrain situé au-dessus du Chemin Neuf (entre l'actuelle rue de l'Université et la place du Tunnel). Le choix d'une construction extrêmement légère, qui sera inondée à plusieurs reprises durant l'hiver, est typique des premières salles de gymnastique, celle de Genève, construite en 1833, est aussi un simple hangar en bois, démontable au besoin, sans chauffage, ni plancher⁽⁴⁾. Le local du Chemin Neuf, qui accueillera les premières sociétés de gymnastique lausannoise, disparaîtra à la fin des années 1850 lors du réaménagement du quartier suite au percement du Tunnel et tardera à nouveau à être remplacé.



EXPANSION DE L'ENSEIGNEMENT ET DES LOCAUX

Une seconde phase s'ouvre avec le dernier tiers du XIX^e siècle, alors que la gymnastique devint une branche scolaire obligatoire pour l'ensemble des écoliers suisses (1875). À Lausanne, cet enseignement est introduit non seulement dans les classes primaires de garçons, mais aussi de filles et cela va nécessiter le développement d'un plus grand nombre d'infrastructures puisque les écolières et écoliers du primaire se comptent par milliers contre quelques centaines pour celles et ceux des établissements secondaires. En cette fin de siècle, la capitale vaudoise, comme beaucoup de villes suisses, connaît une véritable explosion démographique puisque sa population passe de 25 845 habitant·e·s en 1870 à 64 446 en 1910. Durant cette période, le nombre d'élèves fréquentant les écoles primaires de la commune est multiplié par 4,5, passant de 1626 à 7358. Une des conséquences directes de cet accroissement est la nécessité de construire un grand nombre de nouveaux bâtiments scolaires. Pour la gymnastique, il ne s'agit plus dès lors de construire un hangar pour un nombre restreint d'écoles existantes, mais de multiplier les locaux afin de répondre à la demande démultipliée. C'est à cette période que l'on voit apparaître les premiers bâtiments scolaires intégrant dès leur conception une salle dédiée à l'éducation physique, mais ce n'est pas encore le cas du premier grand établissement primaire édifié par la commune de Lausanne, le collège de Saint-Roch, destiné à desservir les

⁽³⁾ BGC, 27.05.1836. | ⁽⁴⁾ Ripoll, 2011, p.62.

quartiers ouest de la ville. Les élèves de cet établissement ont des cours d'éducation physique, mais ceux-ci se déroulent dans des locaux situés à une certaine distance: au Manège Pelet situé à la Caroline, puis à la salle du Bugnon (FIG 2 ET 3) ouverte en 1876, une des plus vastes salles de gymnastique existantes à l'époque et local attitré de la société de gymnastique Bourgeoise pendant plusieurs décennies. Remarquons que le local de gymnastique ne se situe pas nécessairement à proximité du ou des établissements scolaires qu'il dessert, ce qui complique la tâche des enseignants-es, fait perdre du temps en déplacement, tout en créant des problèmes de discipline. Fin 1874 alors que le collège de Saint-Roch vient à peine d'ouvrir ses portes, certains de ses enseignants rechignant à faire ces trajets avec leurs élèves tentent de donner les cours sur le vaste palier des classes, en attendant de pouvoir peut-être utiliser le sous-sol du bâtiment, en voie d'achèvement, mais l'espace est insuffisant pour que tous les écoliers puissent participer en même temps. La Commission des écoles les oblige à reprendre l'enseignement au Manège Pelet, après s'être arrangé pour les horaires avec le maître de gymnastique du Collège qui occupe aussi le lieu avec ses élèves. Finalement, une salle de gymnastique sera rajoutée en 1883 à proximité immédiate de l'établissement de Saint-Roch.

Le collège suivant destiné aux élèves primaires des quartiers nord et est de la ville, Villamont-Dessus (actuel collège de Mon-Repos), situé à l'avenue de Béthusy, édifié en 1887 comprend dès l'origine une salle de gymnastique, alors que le bâtiment destiné à abriter l'école secondaire communale de jeunes filles de Villamont, située au chemin des Magnolias, achevé en 1888 n'en comporte pas une, mais deux, situées de part et d'autre du bâtiment principal. À côté de ces nouvelles constructions, on continue d'aménager des locaux préexistants: la Grenette, située sur la place de la Riponne, recevra entre 1884 et 1903 les élèves des classes logées au Musée Arlaud, situé sur la même place, pour leurs leçons de gymnastique. Cette décennie 1880 est aussi marquée par l'engagement du premier maître de gymnastique, chargé de donner uniquement cette discipline aux élèves des classes primaires lausannoises. Au tournant du XX^e siècle, ce ne sont pas moins de trois maîtres qui seront employés à cette tâche.

Les nouveaux établissements primaires édifiés dans la capitale vaudoise sont désormais généralement pourvus d'office d'une salle de gymnastique, si les conditions le permettent. La taille exceptionnelle de certains établissements implique une démultiplication des locaux. C'est le cas des écoles primaires de Beaulieu (1891) (FIG 4) et de la Croix d'Ouchy (1894), qui comportent chacune deux salles de gymnastique. Ce n'est pas le cas de l'École primaire de la Barre (1902), où la salle de gymnastique, prévue dans le concours et les projets récompensés, n'est pas édifiée en même temps que le bâtiment d'école, la faute à un terrain étriqué, et ne peut être bâtie par la suite en raison du prix élevé du terrain alentour.

MATÉRIAUX, STYLE ET DIMENSIONS

Les matériaux utilisés évoluent, des simples constructions en bois des années 1830, on passe à des bâtiments plus pérennes. La salle du Bugnon, ouverte en 1876 et qui sera utilisée jusqu'en 1941, est une étape intermédiaire puisqu'elle présente une fondation en moellons et un remplissage en bois. La brique, matériel économique et rationnel typique des constructions industrielles, devient la norme durant les années 1880. Au tournant du XX^e siècle, on voit apparaître une nouvelle tendance: la mise en relation stylistique entre le bâtiment scolaire et la salle de gymnastique construite en annexe, même si cette dernière reste clairement subalterne au premier en termes de traitement et de proportion. C'est le cas de l'école primaire de Prélaz (1908) (FIG 5), où l'architecture *Heimatstil* du bâtiment principal se retrouve dans sa salle de gymnastique pour les fenêtres et le soubassement en bossage rustique, par contre cette dernière présente un toit plat et dépourvu de tout clocheton typique. La salle de gymnastique appartenant à l'autre établissement scolaire *Heimatstil* construit à Lausanne, celle de Montriond (1915) (FIG 6), présente un style similaire, mais simplifié du bâtiment scolaire principal.

À côté des questions de matériaux, de style ou encore de localisation, les autorités se trouvent face à beaucoup d'interrogations lorsqu'il s'agit d'aménager ou de construire un local pour la pratique de l'éducation physique.



FIG 2 - SALLE DE GYMNASTIQUE
DU BUGNON, PHOTO F. MAYOR,
1914 (MHL)



FIG 3 - MEMBRES DE LA SECTION
BOURGEOISE DE LAUSANNE
DE LA SOCIÉTÉ FÉDÉRALE DE
GYMNASTIQUE, SALLE DE
GYMNASTIQUE DU BUGNON,
CARTE POSTALE, VERS 1900 (MHL)



FIG 4 - COLLÈGE DE BEAULIEU
ET SALLE DE GYMNASTIQUE EST,
VERS 1905 (MHL)



FIG 5 - LEÇON DE GYMNASTIQUE
POUR LES FILLES, ÉCOLE DE
PRÉLAZ, PHOTO, 1932 (MHL)



FIG 6 - LEÇON DE GYMNASTIQUE
POUR LES GARÇONS, COLLÈGE
DE MONTRIOND, PHOTO A. KERN,
VERS 1925 (MHL)





Quelles dimensions retenir? Quel type de sol est le plus adapté? Faut-il installer un chauffage, des vestiaires? Quels engins doivent être installés? etc. La Confédération édicte bien quelques directives de base lorsque la gymnastique devient une branche obligatoire pour les écoliers, mais conseille surtout de recourir à l'avis de personnes compétentes, c'est-à-dire ayant une expérience pratique des exercices gymnastiques: maîtres de gymnastique ou membres de société de gymnastique. À la fin du XIX^e siècle, les autorités communales ont parfois recours au voyage d'études, pour se faire une idée de ce qui existe. Ainsi, des représentants de la commune de Fribourg viennent visiter les établissements scolaires lausannois, et surtout leurs salles de gymnastique en 1894, alors que la cité des Zähringen envisage d'édifier sa toute première salle de gymnastique. Le Conseiller communal fribourgeois, A. Fraisse, architecte de formation, est ébloui par les constructions scolaires lausannoises. En 1906, les autorités lausannoises ne font pas le même constat après examen des salles de gymnastique existantes⁽⁵⁾. Aucune salle de gymnastique n'a été construite depuis 1894, malgré l'augmentation des effectifs scolaires. À cette date, la Commune prévoit d'aménager l'ancienne halle aux dynamos des tramways (Couvaloup-rue Saint-Martin) en salle de gymnastique et d'édifier une nouvelle école primaire, celle de Prélaz. Il est donc décidé d'envoyer une délégation faire un tour de Suisse pour se rendre compte des dernières nouveautés existantes dans le domaine des salles de gymnastique. Le directeur des écoles, l'architecte de la Ville et le maître de gymnastique le plus expérimenté visitent en tout seize écoles à Zurich, Winterthour, Bâle, Lucerne, Berne, Neuchâtel, Genève et Payerne, et les données recueillies vont modifier certains des choix initiaux, surtout en termes d'aménagement intérieur.

Le manque d'expérience ou de modèles largement diffusés est également clairement visible lorsqu'on observe la diversité de dimension des installations. Malgré des normes proposées au niveau fédéral, une caractéristique de ces premières halles de gymnastique est leur extrême diversité en termes de taille. Il n'y pas de lien entre la date d'édification d'une salle et sa surface et donc pas une claire tendance à l'augmentation de celle-ci au fil du temps. En effet, la plus grande salle existante à cette période à Lausanne est celle du

Bugnon qui fait 420 m², alors que les deux salles de l'École primaire de Beaulieu font 163 m² chacune et les salles les plus récentes évoquées ici, celles de Prélaz et de Montriond font respectivement 377 m² et 270 m². À titre de comparaison, la surface d'un terrain de basket fait 420 m², ce qui signifie que toutes ces salles sont de taille bien modeste en comparaison des salles actuelles, construites pour la pratique de sports collectifs.

DE L'IMPORTANCE D'UN ESPACE CLOS

Nous avons précédemment évoqué l'importance de posséder un local fermé pour assurer un enseignement régulier de la gymnastique tout au long de l'année scolaire en raison des conditions météorologiques. En ce qui concerne l'enseignement aux écolières, l'existence d'un local est indispensable et ceci quelle que soit la saison. Celui-ci doit de plus posséder un minimum de confort, par exemple des vestiaires, et doit pouvoir être chauffé, car alors que les garçons sont réputés aptes à pratiquer la gymnastique même si la température avoisine zéro degré, ce n'est pas le cas des jeunes filles. Wilhelm Jenny qui enseigne à l'école supérieure de jeunes filles de Bâle pendant plusieurs décennies, déclare d'ailleurs au début des années 1880 lors d'une discussion sur la promotion de la gymnastique féminine: «Où il existe des salles fermées et chauffées, pourvues d'un sol planchéié, la gymnastique des filles pourrait commencer immédiatement; où par contre seuls des places de gymnastiques en plein air sont disponibles, la chose ne saurait être couronnée de succès.⁽⁶⁾»

Cependant il apparaît que l'espace adéquat pour la pratique de la gymnastique féminine doit surtout protéger les jeunes filles de tout regard extérieur inopportun, avant tout masculin. En 1846, un premier enseignement de gymnastique est proposé aux étudiantes de l'École normale, située à Lausanne. Celui-ci est donné par une femme, Adèle Delafontaine, et se déroule dans le bâtiment du Chemin Neuf. Lorsque les conditions de cette introduction sont discutées, il est précisé qu'aucun homme, y compris le concierge en charge du

⁽⁵⁾ BCC, 6.03.1906. | ⁽⁶⁾ Cité dans Müller, 1910, p.36.

local, ne devra être présent lors des leçons. À l'École Normale des filles, une femme sera en charge de cet enseignement pendant près de quarante ans, avant qu'un homme ne soit engagé. La question du genre de l'enseignant de gymnastique pour les écolières est un sujet régulièrement débattu et peut être lié à la question du local. Dans une lettre de 1894, Joséphine Messerli-Humbert, maîtresse provisoire de gymnastique aux écoles primaires de Lausanne, explique l'intérêt d'engager une femme, en l'occurrence elle-même, comme professeure de gymnastique pour les jeunes filles, en mettant en avant les avantages de la non-mixité durant les cours d'éducation physique: «Il faut aussi considérer qu'il n'est pas aisé, pour un professeur homme d'enseigner à des Jeunes Filles [...] il existe forcément une certaine contrainte, une certaine réserve entre maître et élèves qui nuit au bon enseignement de la Gymnastique et qui n'a plus de raison d'être avec un professeur dame. — La salle de Gymnastique étant le seul endroit où la Jeune Fille puisse exercer rationnellement le corps, se livrer à une joyeuse vivacité et aux exercices bruyants, soit librement, soit aux engins, qui lui sont physiquement nécessaires, il ne faut pas que l'étiquette et l'exigence des convenances viennent la poursuivre jusque-là.⁽⁷⁾» Cela amène à un constat paradoxal: le repli dans un local fermé loin de tout regard masculin serait la condition pour assurer une totale liberté de mouvement aux écolières. Cette réalité se confirme au XX^e siècle, où gymnastes et sportives pratiquant en extérieur ou devant un public se doivent de respecter en toutes circonstances les codes de la féminité, comme l'élégance et la grâce, sous peine d'encourir critiques et remises à l'ordre.

Ce premier siècle d'histoire montre les difficultés rencontrées pour développer des locaux adaptés aux besoins de l'enseignement de la gymnastique, tant en termes de nombre, de taille ou encore de localisation, mais aussi leur importance pour garantir un enseignement pérenne, tant aux écolières qu'aux écoliers. Entre l'aménagement de locaux destinés originellement à d'autres fonctions, la construction d'un local destiné à desservir plusieurs établissements scolaires, parfois bien éloignés les uns des autres ou encore des salles édifiées en même temps qu'un bâtiment scolaire principal, différentes solutions sont adoptées par les autorités scolaires au gré des circonstances.

On voit néanmoins se dessiner, parallèlement à la légitimité grandissante de cette discipline scolaire, une tendance claire au développement d'espaces spécialisés intégrés à l'espace scolaire, qui lui sont spécifiquement dédiés. **V.C.**

LES «SALLES DE GYM»: INVESTISSEMENT PUBLIC ET NOUVEAUX ENJEUX SPORTIFS

Comme le titre encore le *24 heures* en date du 3 mars 2020, les «gymnasiens et apprentis [sont] en mal de salles de sports», faisant écho aux problématiques soulevées depuis les premières décennies du XIX^e siècle. De fait, suite à l'introduction d'une obligation fédérale de l'enseignement de la gymnastique pour les garçons scolarisés à l'école primaire en 1874 et jusqu'à l'extension de cette obligation à l'ensemble de la scolarité obligatoire, aux filles et aux formations professionnelles en 1972, le besoin en infrastructures pour l'enseignement de l'éducation physique scolaire ne fait que croître. En outre, s'ajoute à cela le maintien de la *Fédération Suisse de Gymnastique* en tête du classement des fédérations sportives au regard du nombre de membres, ce qui résonne particulièrement dans le canton de Vaud et en ville de Lausanne où plusieurs sociétés de gymnastique (*Lausanne-bourgeoise*, *FSG Lausanne-Ville*, *Lausanne Amis-Gym*, etc.) continuent d'attirer jeunes et moins jeunes en grand nombre.

Au XX^e siècle, Lausanne s'impose d'ailleurs comme la ville de gymnastique en Suisse romande, accueillant la «Fête Fédérale de Gymnastique» à trois reprises en 1909, 1951 et... bientôt en 2025, soit plus que toute autre ville de ce côté de la Sarine. Du reste, à chaque occasion, ces fêtes sont l'occasion de souligner le caractère exceptionnel des infrastructures de la ville et du tissu associatif local. 1951 résonne ainsi encore des compétitions de jeux nationaux ayant lieu dans un stade de la Pontaise alors en pleine construction et les plaines entourant l'aérodrome de la Blécherette ont offert un plateau de choix pour les exercices d'ensemble regroupant des milliers de gymnastes (FIG 7).

⁽⁷⁾AVL, Fonds de la Direction des écoles, C32 n°37 C n°1832, lettre du 13.04.1894.

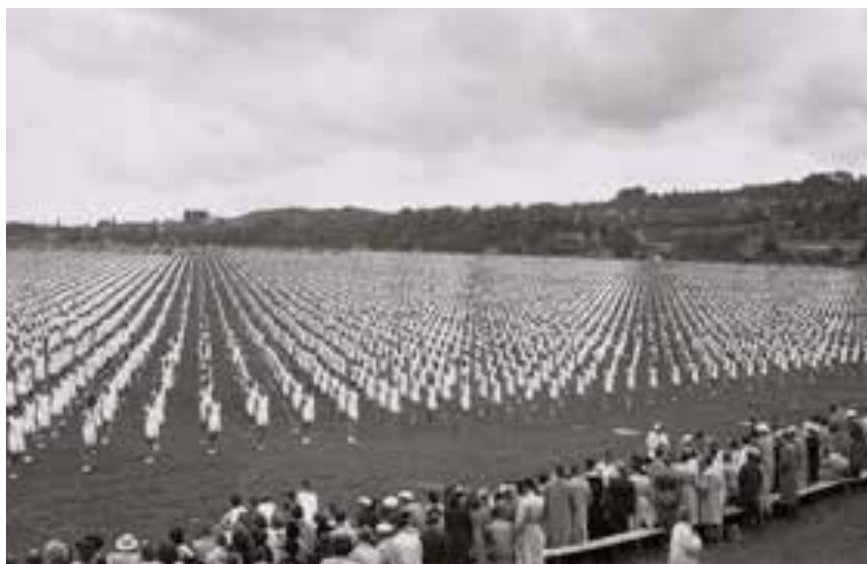


FIG 7 - FÊTE FÉDÉRALE
DE GYMNASTIQUE À LA
BLÉCHERETTE,
1951 (MHL)

FIG 8 - GYMNASTES
DANS UNE SALLE DE
SPORT, VERS 1900 (MHL)

Dans le cadre de l'essor des différentes pratiques sportives au XX^e siècle, il est d'ailleurs intéressant de souligner que la gymnastique (ou l'éducation physique et sportive scolaire) conserve un a priori positif, y compris lorsqu'elle implique d'importants subsides financiers venus des autorités politiques communales ou cantonales. De ce point de vue, 1954 constitue un exemple intéressant, avec l'inauguration presque conjointe de la salle de gymnastique de l'École de Commerce et du stade de la Pontaise. Le stade est bien évidemment inauguré avec en point de mire l'organisation de la Coupe du monde de football et d'une hypothétique candidature olympique, mais il semble être aussi l'objet de critiques, notamment locales. Comme le souligne *Le Nord*, le bulletin officiel de la société de développement du nord (de Lausanne), l'inauguration du stade intéresse le quartier, mais «la majorité de la population (et des contribuables!) est loin d'approuver sans réserve la dépense de près de huit millions pour la construction de ce vaste cirque-théâtre», et de souligner encore que «pour les mythes à la mode, on balance sans compter les millions des contribuables». Si le chiffre de huit millions peut être discuté, il est intéressant de souligner que quelques pages plus loin, le même journal se réjouit de l'inauguration de salles de gymnastique – pour plus d'un million – sont «un magnifique 'instrument' de travail».

Le même type de prise de position marque d'ailleurs l'histoire des salles de gymnastique plus largement. En effet, en 1993, au moment de l'inauguration des salles de gymnastique du CESSRIVE (le Centre d'Enseignement Supérieur de Bellerive), l'actuel gymnase Auguste Piccard, son directeur n'est



pas tendre avec le sport-spectacle, qu'il estime trop soutenu par les autorités communales. «Rappelant les dix-huit millions de transformations pour le bâtiment principal, il [ajoute]: 'A Bellerive – mais le phénomène n'est évidemment pas unique – on aura donc investi à peu près autant pour la gymnastique que pour le tout-venant des autres disciplines» (*Gazette de Lausanne*, le 16 septembre 1993). Force est de constater que les investissements dans les salles de gymnastique dépassent largement le cadre scolaire (FIG8). En effet, si ces salles demeurent en nombre insuffisant pour assurer les obligations fédérales en termes de périodes d'éducation physique, elles sont aussi largement vivantes en dehors des heures scolaires.

Ce sont alors les sociétés sportives locales qui peuvent en bénéficier, pour promouvoir leurs activités auprès des communautés de quartier. Si les traditionnels sports de balle (basket, volley ou autre) ou les agrès sont bien évidemment très représentés dans les plannings d'occupation des salles lausannoises en soirée, celles-ci sont aussi des lieux d'expérimentation, tantôt pour du unihockey, pour des cours d'aérobic ou de gymnastique en musique, de la préparation physique hivernale pour certaines disciplines, ou encore plus récemment pour de la slackline ou de parkour. Véritables laboratoires de la modernité sportive, les «salles de gym» sont la garantie pour le mouvement sportif d'une vraie continuité de ses missions sociales, éducatives et culturelles... loin des enjeux du sport-spectacle.

G. M. et G. Q.